

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 25 MARS 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MISSA A DISPUSIZIONI CONTRU A RIMBORSU DI  
PARSUNALI DI A CULLITIVITA DI CORSICA PRESSU A U  
CUMITATU D'OPARI SUCIALI DI A CULLITTIVITÀ DI  
CORSICA (COSCDC)**

**MISE À DISPOSITION CONTRE REMBOURSEMENT DE  
PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AUPRÈS  
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE LA  
COLLECTIVITÉ DE CORSE (COSCDC)**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le présent rapport a pour objet de vous proposer la mise à disposition auprès du Comité des Œuvres Sociales de la Collectivité de Corse (COSCDC) d'un fonctionnaire de catégorie A de la Collectivité de Corse.

Cette mise à disposition intervient à la suite de la réintégration dans les services de la Collectivité d'un des deux agents mis à disposition de cette structure.

Pour mémoire, le dispositif d'action sociale de la Collectivité de Corse est mis en œuvre par le biais :

- d'une politique d'action sociale gérée directement par la CdC,
- de prestations de loisirs, culturelles et sportives gérées par le Comité des Œuvres Sociales.

Le COSCDC gère des activités de loisirs, culturelles et sportives.

Il s'agit d'une mise à disposition contre remboursement qui est proposée pour une durée de trois ans à compter du 1er avril 2026.

Le projet de convention, joint en annexe, précise les modalités de cette mise à disposition contre remboursement.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse d'approuver la mise à disposition contre remboursement d'un fonctionnaire de catégorie A auprès du COSCDC et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention et l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.